

Certification et e-santé

Il arrive que la relation soigné-soignant soit marquée du sceau de la frustration: pourquoi mon médecin ne me dit-il pas la vérité? Ne veut-il pas m'expliquer clairement ce dont je souffre? A moins qu'il soit incapable de comprendre ma plainte faute de compétences suffisantes? Les hypocondriaques qui sommeillent en nous disposent d'un recours quasi miraculeux: les sites de santé, qui ne leur opposent ni impatience, ni refus. Leurs réponses, jamais dilatoires, sont souvent de nature à faire écho aux obsessions des angoissés: ils vont mourir ce soir, ou guérir demain, grâce à un produit qui fait fureur aux Etats-Unis (à moins que nos grands-mères n'aient oublié de nous en transmettre le secret).

Dans ce domaine plus que dans d'autres, du fait de la "sensibilité" des informations véhiculées, il convient de faire un usage parcimonieux d'internet. Seule une véritable culture médicale permettrait de hiérarchiser les contenus. Il est bien connu que les laboratoires, qui ne plaisent pas avec le profit, jouent un rôle prépondérant dans ce domaine particulier des savoirs et que leur influence s'insinue même dans la formation des praticiens.

Faut-il aller jusqu'à évoquer les pratiques de désinformation de l'e-santé? Pas nécessairement: l'erreur sait être sournoise. Il suffit qu'une étude qui circule sur le net soit décontextualisée pour qu'elle s'en retrouve dénaturée, ce qui peut entraîner des prises de décisions inappropriées. Les exemples sont légion. Ainsi peut-on citer les travaux d'une équipe américaine dont le but explicite était de faire apparaître que le contact précoce et massif avec des allergè-

nes protégeait les enfants de l'allergie en général. Les conditions de l'expérimentation furent telles qu'un conseil de relativisation des résultats accompagnait l'étude. Mais quelques mois plus tard, les sites français déployaient l'idée que nos petits devaient grandir au contact des animaux domestiques. Comme le contraire ne fut pas prouvé non plus, comme les mystères de Noël ne se sont pas encore complètement dissipés, laissons aux chats leur magie. Mais pour notre part, renonçons à la pensée magique, et tentons une approche objective des forums de santé.

Pour nous aider dans cette entreprise, la **Haute autorité de santé (HAS)** vient de mettre en place une procédure de certification des sites. Ce faisant, elle est dans son rôle: **créée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie**, elle a vocation notamment à évaluer scientifiquement l'intérêt des médicaments et à veiller à la qualité de l'information diffusée.

La HAS qui n'a pas voulu imposer un certificat de plus s'appuie dans sa démarche sur **HON, fondation internationale localisée en Suisse et reconnue par les Nations Unies**.

L'ONG attribue gratuitement son label aux sites qui respectent huit engagements. Entre autres, ils ont à indiquer la qualification des rédacteurs, à citer et dater leurs sources, à justifier toutes leurs affirmations, ceci en toute transparence puisqu'ils doivent identifier le webmestre, fournir une adresse de contact, expliciter leurs financements et leur politique publicitaire. C'est demander beaucoup d'efforts aux sites médicaux, mais leur fiabilité est à ce prix. Certains objectent déjà que les inter-



nantes sont peu sensibles à cette notion de sécurité de l'information puisque rares sont ceux qui, aujourd'hui, procèdent aux vérifications élémentaires. Le grand public chercherait surtout un substitut à ses médecins supposés défaillants. A cet argument un peu trop pragmatique, il peut être opposé que la mesure de certification est de nature à susciter un processus d'émulation entre les différents forums, et, bénéfice connexe, à

inciter les médecins traitants à intégrer le réseau dans leurs relations avec les patients. Pourquoi refuser le recours au courrier électronique qui apaiserait les appréhensions entre deux consultations? Le Conseil de l'ordre ne s'y oppose pas. En introduisant cette touche de modernité grand public dans leur exercice professionnel, l'ensemble des praticiens de santé ferait mentir sa mauvaise réputation de lobby.

Ceci est un service de communication audiovisuelle inscrit auprès du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris sous le n° 96/2134
Mise à jour au début de chaque mois

Expertises des systèmes d'information
Le mensuel du droit de l'informatique et du multimédia

249, rue de Crimée - 75019 Paris - FRANCE?Tél. +33 (0)1 40 35 03 03 - Fax. +33 (0)1 40 38 96 43

Le mensuel Expertises est édité par Celog
Directeur de publication: Daniel Duthil
Hébergement: Celog, 70, rue de Ponthieu, 75008 Paris
expertises@celog.fr

Ce site est référencé IDDN, cliquez sur l'icône pour connaître les conditions particulières d'utilisation et d'exploitation.